

# 2020, une année inédite pour les finances des collectivités locales

 [lemonde.fr/politique/article/2021/11/17/2020-une-annee-inedite-pour-les-finances-des-collectivites-locales\\_6102415\\_823448.html](https://www.lemonde.fr/politique/article/2021/11/17/2020-une-annee-inedite-pour-les-finances-des-collectivites-locales_6102415_823448.html)

La crise due au Covid-19 aura eu un fort impact sur les finances des communes et des intercommunalités en 2020, mais bien moindre que ce qui avait pu être redouté, et parfois proclamé péremptoirement, par les dirigeants de l'Association des maires de France (AMF). Le constat avait déjà été anticipé par différentes études, l'analyse consolidée réalisée par l'AMF en collaboration avec la Banque des territoires, présentée mardi 16 novembre en marge de l'ouverture du congrès, le confirme. L'exercice 2020 n'en présente pas moins des caractéristiques inédites.

Celles-ci se manifestent notamment sur la section de fonctionnement. Alors qu'en première année de mandat les dépenses de fonctionnement des communes et des intercommunalités augmentent généralement, elles ont stagné en 2020, s'élevant à 96,14 milliards d'euros contre 96,15 milliards en 2019. Elles enregistrent même une baisse dans les communes (- 0,78 %) alors que celles des intercommunalités augmentent de 2,09 %.

Lire aussi [Emmanuel Macron, l'éternelle reconquête des maires](#)

Cette stagnation globale pour le bloc communal résulte de plusieurs facteurs. Les dépenses d'intervention (17,89 milliards d'euros) – parmi lesquelles les dépenses destinées à faire face à la crise sanitaire (masques, gels, protections, portage aux personnes âgées, primes exceptionnelles, aides aux entreprises locales...) – ont crû de 2,1 %. A l'inverse, les achats et charges externes (23,07 milliards d'euros) ont fortement diminué (- 4,8 %) du fait de la fermeture de certains services. Les charges de personnel (48,45 milliards d'euros) ont quant à elles connu une légère augmentation de 0,88 %. A noter, dans cet ensemble, la forte évolution des dépenses des centres communaux ou intercommunaux d'action sociale (6,24 milliards d'euros), en hausse de 3,8 % pour les frais de personnel afin de répondre à la montée en charge des services d'aide à domicile, et de 14,9 % pour les dépenses de secours.

## Diminution de l'épargne nette

Si les dépenses ont stagné, les recettes, elles, ont connu une baisse inédite de 0,9 % : 114,08 milliards d'euros contre 115,14 milliards (- 1,06 milliard). C'est la première fois depuis 2001 qu'elles accusent une diminution nette en première année de mandat. Plus la taille de la collectivité augmente, plus cette baisse est marquée, jusqu'à atteindre 3,7 % dans les communes de plus de 100 000 habitants. Elle est notamment due à la chute des redevances et des recettes tarifaires (- 2,3 milliards d'euros) et à la baisse des impôts et taxes liés à l'activité économique (- 870 millions d'euros).

Conséquence de cet « effet de ciseau » – stagnation des dépenses et baisse des recettes – dérogeant à ce qui est couramment observé en première année de mandat communal, l'épargne nette des communes et des intercommunalités enregistre une diminution, elle aussi inédite, de 8 %. Le montant de l'épargne nette du bloc communal en 2020 (9,2 milliards d'euros) est même inférieur à celui de l'année 2010 (9,5 milliards d'euros).

Lire aussi [Finances locales : les collectivités relativement épargnées par la crise](#)

L'autre caractéristique majeure de cet exercice atypique est la forte chute des investissements (- 14,5 %). Le confinement, le décalage du second tour des élections communales et intercommunales, le retard du vote des budgets primitifs expliquent pour une bonne part le report des dépenses d'investissement, qui passent de 36,39 milliards d'euros en 2019 à 31,12 milliards en 2020 (- 5,27 milliards). Pour les communes, qui réalisent 63 % des investissements du bloc communal, la baisse est encore plus importante (- 16,3%), deux fois plus qu'en 2008.

## Pertes de fiscalité

Une année singulière, donc, pour les collectivités du bloc communal, caractérisée par des pertes brutes en recettes de fonctionnement de 3,1 milliards d'euros et un effondrement des investissements. Selon l'étude de la Banque des territoires, les effets de la crise pèseront encore sur les années 2021 et 2022. Elle souligne également les incertitudes liées aux conséquences de la suppression de la taxe d'habitation et d'une partie des impôts économiques, les collectivités perdant ainsi la maîtrise d'environ 26 milliards d'euros de recettes, désormais pilotées par l'Etat. « Cette tendance à la réduction des marges de manœuvre des ordonnateurs locaux bouleverse durablement le cadre de financement du bloc communal », notent les auteurs, le levier fiscal étant désormais limité aux seules taxes foncières. Les pertes de fiscalité devraient en outre se prolonger, en particulier sur les recettes de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

Toutefois, les premières projections pour 2021 laissent entrevoir un net rebond de la capacité d'autofinancement des collectivités territoriales, qui retrouverait un niveau proche de celui de 2019. Les recettes réelles de fonctionnement du bloc communal, soutenues par le dynamisme des recettes fiscales et tarifaires, devraient enregistrer une progression de 2,6 %. L'investissement, lui aussi, est reparti à la hausse. « *Sera-t-elle cependant suffisante pour combler la baisse de 2020 ?* », interroge l'étude.

Patrick Roger